



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 3 décembre 2012 -

Prestations de serment dans les communes : Katrin Jadin s'inquiète des conseillères communales qui seront en congé de maternité pendant leur mandat.

En 2007 déjà, la Députée fédérale avait déposé une proposition de loi pour mettre fin à une situation clairement contre l'égalité des chances entre hommes et femmes en politique. Aujourd'hui à nouveau, elle tente d'obtenir du soutien pour son initiative.

Les élues féminines qui prêteront serment aujourd'hui risquent de se retrouver face à cette problématique au cours des 6 prochaines années. La législation actuelle ne permet pas à une conseillère communale, provinciale ou membre du Conseil de l'Action sociale de siéger durant son congé de maternité (loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé).

Concrètement, si une élue locale décide de continuer à assumer le mandat pour lequel elle a été élue pendant son congé de maternité, elle risque de perdre l'indemnité de maternité accordée par l'INAMI. Or, s'il est possible pour une jeune maman en période de repos de maintenir sa participation aux réunions mensuelles de ces assemblées, ce n'est pas le petit jeton de présence qu'elle y recevra qui compensera la perte de son indemnité de maternité.

Ce fait peut paraître anecdotique, en comparaison par exemple avec les problèmes rencontrés par les jeunes mamans indépendantes. Mais à l'heure où l'on cherche des solutions pour renforcer la présence des femmes dans le milieu politique, ce casse-tête pour jeunes mamans élues est une claire entrave à l'égalité des chances entre hommes et femmes pour l'exercice d'un mandat.

Afin de supprimer cette barrière juridique discriminante, Katrin Jadin fait aujourd'hui appel aux autres partis politiques représentés à la Chambre pour obtenir un soutien à sa proposition de loi, en espérant que cette préoccupation n'existera plus pour les jeunes conseillères de 2018.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATTRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02